Revue de la Table ronde nationale

Le Bulletin national du Canada sur le développement viable
Automne 1991

LA TABLE RONDE NATIONALE ET L'INSTITUT DE RECHERCHE POLITIQUE LANCENT UNE IMPORTANTE INITIATIVE SUR LA VIABILITÉ ET LA PROSPÉRITÉ

La Table ronde nationale, qui conseille de façon indépendante le Premier ministre sur les questions d'harmonisation de l'environnement et de l'économie, a l'exceptionnelle occasion d'influencer l'orientation que prend le Canada, dans la mesure où celui-ci tente de satisfaire ses défis économiques et environnementaux. La Table ronde a donc lancé, conjointement avec l'Institut de recherche politique, une importante initiative stratégique. Celle-ci doit, au cours des 12 prochains mois, faire un examen critique de l'hypothèse de départ voulant que le développement viable soit compatible avec une économie canadienne en plein essor, avec la compétitivité mondiale et avec une meilleure qualité de vie. Un comité consultatif principal, composé de membres éminents et coprésidé par George E. Connell, Ph.D., Président de la TRNEE et par Donald S. MacDonald, Président du Conseil de l'IRP.

La Table ronde est convaincue qu'à long terme, la prospérité canadienne est étroitement liée à la volonté et à la capacité de s'engager envers les principes de développement viable. Cette initiative, fondée sur cette conviction, se déroulera en une série d'étapes visant principalement deux objectifs : d'une part, accroître considérablement les connaissances sur les liens entre ces principes et la prospérité, la compétitivité et le bien-être social; d'autre part, sensibiliser les Canadiens sur les façons dont le développement viable contribue à la compétitivité mondiale et à leur propre qualité de vie. Un groupe codirigé par David Runalls, Directeur du Programme d'environnement et de développement viable de l'IRP et par Ron Doering, Directeur général de la TRNEE entreprend actuellement une première étude et analyse à cet effet. On pourra y étudier les questions d'objectifs partagés et divergents en matière de développement viable et de compétitivité économique, la transition d'un style de vie à forte consommation à un autre, correspondant mieux au développement viable, ainsi que les éléments pouvant améliorer la santé des collectivités et les rendre plus viables. Cette première étape de recherche fera ensuite place à un certain nombre de colloques sur des sujets précis, menant à une conférence nationale vers la fin de l'automne 1992. On y discutera des résultats des recherches et des colloques, pour formuler des recommandations à l'intention de la TRNEE.

La nécessité, ainsi que l'occasion qui se présente, sautent au yeux. Le gouvernement fédéral a donné la priorité à deux exercices parallèles. D'une part, le Plan vert, qui constitue son plan d'intervention environnementale et, d'autre part, l'Initiative de prospérité, afin de concevoir une nouvelle direction économique à prendre, en route pour le XXIe siècle. La Table ronde nationale estime pouvoir contribuer, de façon exceptionnelle et complémentaire, au dialogue national sur ces deux questions, d'abord en les reliant, puis en étudiant la prospective de prospérité en fonction toute particulière du développement viable. Compte tenu du rôle de catalyseur de

AUTRES POINTS SAILLANTS DE CE NUMÉRO

La biodiversité 3
Les secteurs protégés 4
Réunion de l'ACTR 5
L'élimination des déchets ... 7
La Table ronde 9
sur les forêts
Une chaîne hôtelière 11
se met au vert!
La stratégie de l'air pur..... 12
La baie de Fundy 13
Tour de table 14

Table ronde nationale
sur l'environnement et l'économie
1, rue Nicholas, bureau 520
OTTAWA (Ontario) K1N 7B7
Téléphone (613) 992-7189
Télécopieur (613) 992-7385

la Table ronde et de la grande diversité de provenance de ses membres, ce cheminement constitue une excellente occasion de stimuler un débat informé sur certaines des questions les plus audacieuses que les gouvernements, par leur nature propre, peuvent trouver difficiles d'aborder.

LE COMITÉ CONSULTATIF PRINCIPAL (sur la viabilité et la prospérité)

Coprésidents

GEORGE E CONNELL, *Président de la TRNEE*
DONALD S. MACDONALD, *Président du Conseil de l'IRP*

Membres

REG BASKEN, *Président de l'Energy and Chemical Workers Union et membre de la TRNEE*
JOHN EVANS, *Président, Allelix Inc.*
YVES GUÉRARD, *Président du Conseil et PDG de Sobeco inc.*
ARTHUR J. HANSON, *PDG, Institut international du développement durable*
JOHN HELLIWELL, *professeur Mackenzie King d'études canadiennes, Center for International Studies, Harvard University*
DAVID HOPPER, *principal Vice-Président, Haldor Topsoe Inc.*
MARGARET KERR, *Vice-Présidente, Environnement, santé et sécurité, Northern Telecom Limited et membre de la TRNEE*
JIM MACNEILL, *Associé Principal du Programme de développement durable, Institut de recherche politique (IRP)*
PETER MAURICE, *PDG, Canada Trust*
JUDITH MAXWELL, *Présidente, Conseil économique du Canada*
DAVID MORTON, *Président du Conseil et PDG, Alcan Aluminium et membre de la TRNEE*
SYLVIA OSTRY, *Présidente du Conseil, Centre d'études internationales de l'Université de Toronto*
ANDRÉ SAUMIER, *Président, Saumier Frères Conseil*
ANDREW R. THOMPSON, *Conseil, Ferguson Gifford*

Membres d'office

RON DOERING, *Directeur général, TRNEE*
DAVID RUNALLS, *Directeur du Programme d'environnement et du développement viable (IRP)*

COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET COMPÉTITIVITÉ : MOTEUR, ACCÉLÉREZ, FONCEZ!

La TRNEE tiendra une conférence sur le commerce, l'environnement et la compétitivité, dans le cadre du thème de viabilité et de prospérité, de 8 heures à 18 h 30 le 4 novembre 1991 à Toronto, en Ontario. Cette conférence constitue le début d'une série d'activités mises sur pied par la TRNEE pour tisser des liens entre les questions d'environnement et d'économie. On y discutera en groupes d'intéressés et en ateliers concomitants de l'exportation verte, du commerce des règlements internationaux en matière d'environnement, des répercussions possibles des politiques commerciales et de leur libéralisation sur les questions d'environnement et de développement viable, ainsi que des menaces possibles qu'une plus grande conscience environnementale peut imposer aux exportateurs traditionnels. On y étudiera aussi l'évolution des relations entre ces questions et les institutions à l'avant-scène du commerce international, comme le GATT, l'OCDE et l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et celui qui lie la Communauté européenne.

Les conférenciers invités, représentant la gamme des intérêts en jeu, sont Thomas d'Aquino, le Ministre Frank Oberle, David Estrin, Rosemarie Kuptana, Marcel Massé, Donald W. Campbell, André Saumier, Iwan Jaya Azis, professeur, Candice Stevens et Reg Basken.

Au moment où le monde entier se prépare à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) au Brésil en juin 1992, l'à-propos de cette conférence est évident. La CNUED permettra d'aborder toute la gamme des opinions de la communauté internationale sur les questions convergentes de l'environnement, de l'économie et de l'équité en matière de développement viable. La TRNEE reconnaît, dans le même esprit, l'importance fondamentale des questions de commerce, de compétitivité et de développement viable pour le Canada et pour le monde; la conférence du 4 novembre établira le cadre de l'évolution de cette situation complexe.

Les parrains de cette conférence sur le commerce, la compétitivité et l'environnement sont la TRNEE, l'Institut international du développement durable, Environnement Canada et Industrie, Sciences et Technologie Canada.

BIODIVERSITÉ :

À la recherche du gène perdu.

La valeur commerciale des espèces rares oppose les habitants des PVD aux sociétés multinationales.

Les perspectives sont effarantes. Les scientifiques croient que des espèces animales et végétales disparaissent à un rythme pouvant atteindre une par jour, voire même une par heure. Si l'on ne parvient pas à freiner cette destruction, l'humanité aura perdu une des composantes critiques du développement viable, à savoir un bassin génétique diversifié capable de s'adapter aux conditions changeantes de ce monde.

Puisque les îlots de diversité naturelle les plus riches se trouvent dans certains des pays les plus pauvres du monde, un conflit semble poindre à l'horizon entre écologistes, grandes sociétés et pays en voie de développement (P.V.D.). L'enjeu de ce conflit consiste à savoir qui contrôle et profite de ces ressources génétiques en voie de disparition.

Suivant l'approche conventionnelle à la sauvegarde des écosystèmes menacés, des organismes environnementaux et de développement de certains pays riches achètent des gouvernements de PVD des parcelles de terrain possédant des caractéristiques biologiques particulières. Le choix des parcelles à préserver peut engendrer de l'animosité entre les écologistes. Certains, préoccupés par la protection de la biodiversité pour des raisons purement écologiques, ont des objectifs de préservation fort différents des chercheurs travaillant pour le compte d'entreprises privées ou de gouvernements. L'intérêt de ces derniers pour la sauvegarde génétique est empreint de motifs résolument commerciaux.

Les PVD et leurs peuples autochtones, assiégés par diverses factions écologistes, perçoivent ces offensives avec un certain degré de méfiance. N'est-ce pas à cause des conseils d'experts occidentaux que, depuis quelques décennies, ils ont abandonné la pratique de l'agriculture traditionnelle en faveur de techniques s'inscrivant dans le cadre de la «révolution verte» (pesticides, semences hybrides). La communauté scientifique internationale craint donc devoir porter le blâme pour la disparition de la diversité génétique. Omar Sattaur écrit dans les pages de la publication sur le développement international **Panascope** (mars 1991), «Sans un bassin étendu et diversifié de matériel génétique destiné à la reproduction, toute la technologie du monde sera incapable de sauver les récoltes génétiquement uniformes de l'agriculture moderne d'un virus dévastateur». Ironiquement, les cultures indigènes qui préservaient minutieusement des récoltes génétiquement diversifiées au moyen des techniques agricoles traditionnelles se voient maintenant appelées à la rescousse de l'agriculture scientifique.

Par contre, souligne Sattaur, peu de PVD disposent des budgets ou de l'expertise nécessaires pour conserver leur richesse biologique ou pour en profiter, laissant ainsi l'énorme potentiel économique que représentent les variétés génétiques naturelles rares aux mains des grandes sociétés multinationales. (Un dédommagement approprié pour ces ressources constituera un des dossiers chauds discutés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra au Brésil en 1992.) Dans **Ecoforum** (novembre 1990), l'écologiste et féministe Vandana Shiva sert une mise en garde contre les pressions croissantes d'intérêts occidentaux (particulièrement les grandes sociétés pharmaceutiques et d'alimentation et leurs gouvernements respectifs) ayant pour but la désignation des ressources génétiques des PVD par les institutions internationales comme «patrimoine universel». Cette mesure retirerait aux gouvernements locaux et à leurs populations le droit qu'ils ont d'être payés ou dédommagés pour les ressources génétiques extraites de leurs pays. Les grandes sociétés pourraient obtenir des droits exclusifs de licence, de brevet et de vente de ces produits en vue de leur utilisation dans des médicaments, des aliments et autres produits. Ceci pourrait vouloir dire qu'ils seraient par la suite en mesure de revendre, à bon profit, ces articles aux pays où ces ressources ont été puisées en premier lieu.

Le temps des débats déontologiques est terminé et les groupes écologistes accueillent favorablement l'introduction du Programme d'évaluation rapide (PÉR). Il s'agit d'une nouvelle méthode en vertu de laquelle l'évaluation du potentiel de biodiversité des écosystèmes peut s'effectuer en deux semaines seulement. Alors que d'énormes étendues de régions sauvages sont détruites presque tous les jours, ce programme permet de déterminer rapidement les étendues qu'il importe de sauvegarder. Dans **Science** (29 mars 1991), le créateur du PÉR, Ted Parker, dit «Nous savons que nous allons commettre des erreurs. Regardez les groupes de préservation de l'environnement d'il y a 50 ou 100 ans et examinez les décisions qu'ils ont prises. Si ce n'était de Teddy Roosevelt et d'une poignée d'autres, il ne resterait plus rien de ce pays».

Mary Morse, Utne Reader, juillet/août 1991

«La vieille relation d'antagonisme entre l'industrie et les environnementalistes doit cesser»

Bert Weichel, Président sortant de la Société environnementale de Saskatchewan.

UNE VISION DES ZONES PROTÉGÉES POUR LE CANADA

Selon le Conseil consultatif canadien sur l'environnement, les Canadiens doivent agir rapidement et de façon concertée s'ils veulent préserver des sites uniques et représentatifs du paysage canadien. Les points de vue du Conseil sont contenus dans un rapport intitulé *Une vision des zones protégées pour le Canada,* déposé à la Chambre des communes par le Ministre de l'Environnement, Jean Charest, le 18 septembre 1991.

Le Conseil préconise un effort national de protection des écosystèmes sauvages uniques et représentatifs et des zones naturelles. Il propose une approche en deux étapes pour atteindre un développement viable. Le Canada, dans un premier temps, déclarerait un plus grand nombre de zones protégées, puis mettrait en application des pratiques de conservation dans la très grande majorité des espaces situés à l'extérieur ou en bordure des zones protégées.

Le rapport vient compléter et consolider d'autres projets récents dans ce domaine. Parmi ces projets, notons la campagne du World Wildlife Fund pour les espèces canadiennes menacées et la Canadian Wilderness Charter, qui ont reçu l'aval de plus de 350 000 citoyens et de 225 organismes, le rapport de Habitat faunique Canada intitulé *The Status of Wildlife in Canada: Realities and Visions* (en cours de traduction) et le Plan vert du Canada qui prévoit la protection d'au moins 12 % du territoire canadien.

Le Conseil espère que la mise en oeuvre des recommandations du rapport pourrait avoir sept résultats principaux :

Une urgence et une efficacité plus grandes dans la protection des zones sauvages uniques et représentatives et des paysages côtiers, ainsi que la réaffirmation de la fierté que suscitent ces zones à titre de patrimoine naturel de la nation et de ses habitants;

Une amélioration de la gestion et des orientations des zones protégées assurant du même coup la sauvegarde à long terme de leur valeur écologique;

De la part des organismes responsables de la planification, de l'établissement et de la gestion des zones protégées, un changement important à l'égard du leadership, du partenariat, de la souplesse et de la responsabilisation;

L'accroissement de l'importance du rôle de catalyseur et d'animateur du gouvernement fédéral avec les provinces et les territoires dans la mise en oeuvre d'une vision commune;

Un plus grand nombre d'occasions, pour le public, de découvrir, de comprendre et d'interpréter son patrimoine de zones à l'état sauvage;

Le fait, pour le Canada, de remplir ses engagements à l'égard des conventions internationales et des impératifs mondiaux en matière de sauvegarde de l'environnement, y compris l'échange d'information et le partage d'expériences entre les peuples de la terre, faisant ainsi preuve de leadership en protection de l'environnement au moyen d'exemples concrets; et

Une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens découlant du partage des avantages récréatifs, éducatifs, culturels, émotifs et économiques qu'offrent les zones protégées.

Le Conseil est d'avis que les zones protégées constituent un des meilleurs investissements que le Canada puisse faire pour son avenir. Le rapport vise à encourager tous les Canadiens à prendre les engagements personnels nécessaires à la mise en oeuvre de la vision des zones protégées... pendant qu'il en est encore temps.

Conseil consultatif canadien sur l'environnement, 1991. Une vision des zones protégées pour le Canada, CCCE, Ottawa. Disponible gratuitement en français et en anglais.

L'énergie durable est concurrentielle

La chaîne d'hôtels et de centres de villégiature Canadien Pacifique a découvert que les ampoules fluorescentes compactes, qui réduisent de beaucoup les coûts d'énergie, sont maintenant adaptables aux socles d'ampoules normaux. À titre d'exemple, une ampoule fluorescente compacte de 13 W dégage la même lumière qu'une ampoule à incandescence de 60 W, dure près de 10 fois plus longtemps et consomme entre 70 à 80 % moins d'énergie qu'une ampoule à incandescence.

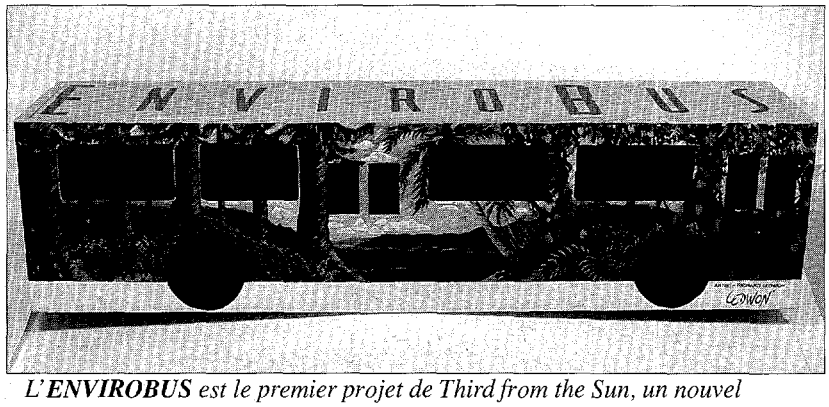

*L'**ENVIROBUS** est le premier projet de Third from the Sun, un nouvel organisme de sensibilisation à l'environnement basé à Ottawa. L'**ENVIROBUS**, un don de OC Transpo, arbore des couleurs et des scènes inspirées des forêts de l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Cette décoration originale est l'oeuvre d'artistes locaux et de bénévoles. Le projet **ENVIROBUS** vise à sensibiliser le public au rôle vital que jouent nos forêts dans notre environnement.*

L'INDUSTRIE DU CHARBON S'ADRESSE AUX JEUNES CANADIENS

L'industrie canadienne du charbon a lancé une campagne nationale d'information et de sensibilisation afin d'aider les Canadiens à mieux connaître le charbon et comprendre ses liens avec l'économie et l'environnement.

Première du genre pour l'industrie du charbon, la campagne a été élaborée à la suite de recherches indiquant que les Canadiens connaissent peu et mal le charbon. Son objectif est de fournir à des publics cibles, notamment les enseignants du niveau secondaire, des renseignements faciles d'accès sur le charbon.

Selon Jim Wood, directeur des relations publiques de l'association canadienne du charbon, «Lorsque nous avons commencé à parler du charbon aux Canadiens, nous ne nous attendions pas à ce qu'ils en connaissent beaucoup sur le sujet. Cependant, nous avons été étonnés par les conceptions erronées que nous avons entendues. Du même coup, nous avons été encouragés par des demandes de renseignements additionnels sur le charbon».

Une trousse d'information, élaborée et conçue en fonction des besoins déterminés au cours de la recherche, est distribuée à des auditoires cibles tels les enseignants, les médias, les organismes environnementaux ainsi que d'autres intervenants.

En outre, les enseignants du niveau secondaire peuvent recevoir une trousse pédagogique qui contient une bande vidéo, des échantillons de charbon et des suggestions d'activités pour les étudiants, le tout visant à compléter la trousse d'information de base.

Selon M. Wood, «Notre industrie doit relever une multitude de défis. Nous partageons les inquiétudes des Canadiens quant à l'environnement, à l'économie et à l'avenir de notre industrie des ressources énergétiques. Nous espérons que les renseignements que nous offrons répondront à certaines questions sur le charbon et offriront un autre point de vue sur l'utilisation des carburants fossiles au Canada».

La campagne est financée conjointement par l'association de l'industrie du charbon et le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest.

L'Association canadienne du charbon regroupe des entreprises des secteurs de l'exploration, de la mise en valeur, de la production et de l'utilisation du charbon canadien. Elle constitue une occasion d'échanger et de coordonner les points de vue de ses membres sur des questions d'intérêt commun, sert de porte-parole pour l'industrie, en plus de promouvoir l'utilisation propre du charbon en mettant au point de nouvelles technologies et en communiquant avec le gouvernement, les clients, les employés et le grand public.

Les trousses d'information de base contiennent 15 feuilles de renseignements couvrant pratiquement tous les aspects du charbon et de l'industrie canadienne du charbon et sont disponibles gratuitement (pour les demandes uniques). Vous n'avez qu'à communiquer avec Susan Howes au (403) 262-1544. *UPDATE, volume 1, numéro 5*

La Conférence de l'Association canadienne des tables rondes (ACTR) s'attaquera aux questions cruciales

L'Association canadienne des tables rondes tiendra une réunion du 21 au 24 novembre 1991. Cette rencontre est organisée par la Table ronde de Colombie-Britannique. Parmi les points à l'ordre du jour, notons des ateliers simultanés sur l'énergie renouvelable, les collectivités durables, l'utilisation rationnelle des terres et des plans d'eau, la résolution des disputes, les mesures incitatives économiques et l'évaluation environnementale. En outre, les participants auront l'occasion d'assister à un atelier sur le développement économique autochtone dans le Nord, présenté par la Table ronde du Yukon, un atelier sur la stratégie nationale de sensibilisation au développement viable, ainsi qu'un atelier sur la CEDNU animé par des représentants de la Table ronde nationale. De plus, cette conférence offre l'occasion aux membres de toutes les tables rondes, qu'elles soient provinciales, territoriales ou nationale, de se rencontrer et de discuter des diverses stratégies de développement viable sur lesquelles ils ont travaillé au cours de l'année écoulée.

Si l'éclairage électrique d'une école moyenne albertaine était fermé pendant une heure et demie chaque jour de classe (ou durant la pause du midi et les récréations), cette mesure représenterait une économie annuelle de 374 $ par école, ce qui équivaudrait à économiser 3,7 tonnes de charbon, ou encore la quantité de charbon contenue dans un camion à bascule rempli à capacité.

UPDATE, volume 1, numéro 5

Canadian Environmental Network - La Liste verte

Un guide des organismes environnementaux canadiens

Le CEN est un organisme sans but lucratif constituant un réseau qui regroupe plus de 1 800 organismes environnementaux et qui sert de forum d'échange d'information et d'expertise. À cet égard, *La Liste verte* vise à mieux informer les particuliers et les organismes, à les rendre plus actifs et efficaces dans leurs efforts pour sauvegarder l'environnement.

La Liste verte fournit les coordonnées et une information complète et facile d'accès sur les organismes et particuliers travaillant à des projets environnementaux précis, ce qui permet de déterminer qui fait quoi sur le plan environnemental au Canada.

Où se le procurer : *The Canadian Environmental Network*, C.P. 1289, Succ. B, Ottawa (Ontario), K1P 5R3. Le prix comprend les frais postaux et de manutention, mais veuillez ajouter 7 % de TPS. Prix de détail : 50 $. Prix spécial pour les librairies, écoles et bibliothèques publiques, les organismes bénévoles ou sans but lucratif : 35 $.

Le ***Canadian Environmental Education Catalogue*** s'adresse aux écoles et aux enseignants communautaires qui ont besoin d'un accès rapide à des renseignements complets sur les ressources pédagogiques. Le prix d'un abonnement de deux ans, 42,80 $, comprend le volume principal et trois volumes additionnels de nouvelles ressources. Le prix du volume principal seul est de 21,40 $. Ces prix comprennent la TPS. On peut le commander auprès du *Pembina Institute*, C.P. 7558, Drayton Valley (Alberta) T0E 0M0. Téléphone : (403) 542-6272. *Télécopieur : (403) 542-6464.*

Coin du livre

Sustainable Development and Environmental Assessment:
Perspectives on Planning for a Common Future
Peter Jacobs et Barry Sadler
Canadian Environmental Assessment Research Council
1990

Un mécanisme de réglementation et de planification qui tient compte des préoccupations environnementales est essentiel à l'évolution d'une société qui embrasse le concept de développement viable. Ce processus, que l'on nomme «étude d'impact environnemental» (EIE) est utilisé de manière ponctuelle pour des projets comme la seconde phase du complexe hydro-électrique de la Baie James, le barrage Rafferty, et le projet de pont qui relierait l'Île-du-Prince-Édouard au continent. Cependant, il importe d'adopter un processus qui détermine et précise clairement le concept de développement viable et sa corrélation à l'«étude d'impact environnemental».

Le livre *Sustainable Development and Environmental Assessment: Perspectives on Planning for a Common Future*, compilé par Peter Jacobs et Barry Sadler, est une collection d'essais écrits par des personnalités importantes du mouvement écologiste qui examinent cette corrélation afin d'alimenter une discussion plus en profondeur de la question et de déterminer l'orientation de la recherche appliquée en matière de développement viable et d'EIE. Le livre constitue une réussite en ce qu'il parvient à présenter un bel éventail de points de vue sur le rôle de l'EIE dans la promotion d'un développement viable. Il convient de noter l'excellent texte de Julia E. Gardner qui souligne les difficultés d'appliquer une certaine forme d'EIE à une thématique de la complexité de celle du développement viable. Le livre fait état d'un certain nombre de projets où l'EIE a été utilisée de manière efficace. Enfin, les textes soulèvent soit directement, soit indirectement, certaines questions philosophiques critiques. Par exemple, faut-il utiliser l'EIE comme un outil de réglementation ou de planification du développement futur? Quelle que soit la forme d'EIE retenue, quels seront les rôles du secteur privé et du grand public?

Si l'on veut que le Canada devienne une société axée sur le développement viable, il importe de répondre à ces questions ainsi qu'à plusieurs autres. Ce livre est recommandé comme outil d'orientation de discussions sur bon nombre de questions théoriques qu'il faut résoudre pour permettre au Canada de devenir une société où le développement viable ne soit plus seulement un concept mais devienne une composante active de la vie quotidienne des Canadiens.

Peter McGrath

«Le développement viable exige l'harmonisation de l'environnement et de l'économie au sein des centres décisionnels du gouvernement, de l'industrie, du foyer et des collectivités. Il exige un engagement envers l'impartialité, l'équité et le leadership sur le plan environnemental. Il ne pourra reposer que sur un souci pour la santé et la survie.»

Réf. l'Institut international du développement durable (IIDD)

UNE HISTOIRE À SUIVRE?

Est-il possible de modifier le cours de l'histoire?

C'est ce que croyaient, vers la fin des années 70, une soixantaine de personnes représentant divers groupes sans but lucratif et organismes de recyclage des quatre coins du pays. Voilà pourquoi ils se rendaient à Québec pour discuter de la création d'un Conseil du développement des ressources secondaires. Ce dernier aurait pour mission de promouvoir le recyclage et d'élaborer des stratégies nationales de conservation de l'énergie et des ressources. Les membres s'entendaient sur le besoin d'établir un organisme national qui agirait à titre de centrale de renseignements, en plus d'encourager les échanges d'information et de technologies et l'adoption de politiques fédérales, et de mettre au point des programmes d'éducation populaire.

Malheureusement, ce Conseil est mort dans l'oeuf, tué par l'inertie des bureaucrates et l'indifférence d'administrations provinciales aux visées trop étroites.

Pourtant, dix ans plus tard en mars 1991, le projet ressuscitait lors d'une autre réunion semblable à Toronto. Si cette seconde rencontre a moins attiré de participants que la précédente, il n'en reste pas moins que le pays y était mieux représenté. En effet, l'on y comptait des délégués des dix provinces et deux territoires, des membres de divers conseils de recyclage provinciaux ou municipaux, de coalitions provinciales ou régionales, et de groupes environnementalistes. Trois regroupements industriels, soit l'Association canadienne des pâtes et papiers, l'Association canadienne pour le recyclage industriel et l'Association canadienne de la construction étaient aussi de l'événement.

Pendant deux jours, non seulement les participants ont-ils réaffirmé l'urgence d'établir un organisme national, mais encore sont-ils allés jusqu'à définir son mandat et ses objectifs propres. Ce dernier aurait pour mission <de créer des partenariats efficaces> visant l'élimination des déchets, y compris le compostage, et le respect des principes <Réduire, réutiliser, recycler> à la base d'un environnement viable. Si ce projet semblait trop ambitieux dix ans auparavant, il s'avérait maintenant réaliste et plausible. Mais, pour que ce nouvel organisme puisse appliquer ces grands principes, il lui fallait étendre ses activités à trois principaux secteurs soit (a) l'éducation et la sensibilisation populaires, (b) l'élaboration de politiques nationales et (c) la sollicitation de fonds. Par la suite, un petit groupe d'intéressés se rencontrait à Québec, afin d'établir les bases structurelles de l'organisation et de planifier sa mise en oeuvre.

Au mois de mai 1992, le Comité de réduction des déchets de la TRNEE prenait connaissance de la création du groupe **WASTE ELIMINATION : CANADA ou WECan**. De fait, ce sont les pourparlers entrepris au cours de 1990, entre le Comité de réduction des déchets de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et le **Recycling Council of Ontario** qui avaient mené à la rencontre inaugurale. Il importait tout d'abord de déterminer quelle association serait la mieux placée pour amorcer un dialogue valable; laquelle gérerait ce processus; et de quelle manière le Comité sur la réduction des déchets parviendrait-il à catalyser le processus? Le nouveau partenariat conclu entre la TRNEE et un organisme environnemental jouissant d'une haute crédibilité allait servir de toile de fond à des partenariats plus importants encore.

De fait, jusqu'à tout récemment, la création de **WECan** semblait vouée au succès. Cependant, au moment d'aller sous presse, nous apprenions que la date du lancement officiel de l'association (fixée au 8 octobre lors de la 12e conférence annuelle du Recycling Council of Ontario) avait été reportée. Selon les renseignements obtenus, il semblerait qu'une sérieuse pénurie de fonds aurait coïncé **WECan.**

Le Comité de réduction des déchets tente actuellement de cerner, de concert avec le *Recycling Council of Ontario*, diverses façons de remédier à la situation. Dans ce cas, le passé donnera-t-il raison à l'avenir, ou sera-t-il possible de modifier le cours de l'histoire?

Nonita Yap

Pleins feux sur la conservation

Selon la revue Energy User News, *l'hôtel Hyatt Regency, à Chicago, a réussi à recouvrer en 14 mois seulement (soit quatre mois plus tôt que prévu) les coûts d'installation, sur son système CVC, de 134 moteurs électriques à haute conservation énergétique.*

En 1988, le Sun Life Centre, à Toronto, a économisé 30 000 $ en frais de cueillette des déchets, en faisant recycler son papier usé.

«Vous voulez mettre sur pied un programme de recyclage? Communiquez avec le conseil de recyclage de votre région afin d'obtenir le nom d'agents spécialisés en récupération de produits papetiers.»

«Si nous parvenions à emmagasiner toute l'énergie solaire qui atteint la surface de la planète au cours d'une période de 15 minutes, nous obtiendrions une réserve d'énergie électrique équivalant à une année entière de consommation, à l'échelle mondiale.»

UPDATE, vol. 1 numéro 5

LA BONNE DÉCISION... DU PREMIER COUP

En août dernier, de concert avec son homologue provincial, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie organisait, à l'Île-du-Prince-Édouard, un atelier d'un jour et demi portant sur la Prise de décision consensuelle (PDC). Ce dernier regroupait nombre de sommités canadiennes de cette science particulière, qui vise à intégrer des points de vue opposés en vue d'atteindre un meilleur résultat.

Cet atelier rassemblait plus de 50 personnes, dont des participants des provinces de l'Atlantique, des membres et associés de la Table ronde nationale, et divers experts en prise de décision consensuelle venus d'un peu partout au Canada. Les membres étaient appelés à travailler en petits groupes et à participer à des sessions d'information axées sur la théorie et la pratique. La rencontre poursuivait les objectifs suivants :

- sensibiliser les participants au fait qu'il était possible d'appliquer les théories de prise de décision consensuelle au secteur du développement viable;
- passer en revue divers exemples tirés de cas vécus;
- encourager les participants à échanger sur leurs expériences et leurs connaissances;
- leur permettre de participer à des cas simulés; et
- les aider à développer les compétences voulues pour en arriver à appliquer les principes de la PDC dans leur propre milieu de travail.

Tel qu'indiqué dans le manuel, la théorie de la PDC s'inspire avant tout du principe selon lequel le conflit est un élément essentiel à la dynamique sociale Il donne lieu au questionnement, d'où découle le consensus, à la base de notre concept de justice. Mais si nous ne savons pas canaliser l'énergie qui alimente le conflit, ce dernier peut s'avérer stérile, voire même destructeur.

De fait, il n'est pas suffisant de montrer à une société, un organisme ou une famille comment aborder une situation conflictuelle. Il faut aussi faire de la PDC un outil d'interaction sociale et de résolution de conflit efficace, en développant les approches et les compétences voulues. Deux éléments s'avèrent essentiels à la résorption d'un conflit : une méthode de discussion pertinente et l'accès à des moyens efficaces.

À LA BASE DU DÉVELOPPEMENT VIABLE, DES DÉCISIONS VIABLES

Les méthodes générales préconisées pour la résolution de conflits ne sont pas toujours parfaitement adaptées aux grands enjeux du développement viable. Cela vient, en partie, de ce que des concepts tels que la prévision et la prévention sont habituellement à la source des formes les plus viables du développement. De fait, le processus de résolution de conflits devient plus ardu à mesure que les dossiers eux-mêmes se compliquent, soulèvent de l'intérêt et exigent des intervenants qu'ils soient bien renseignés. Il importe donc de développer des approches qui permettront d'éviter la stagnation et d'inclure le plus grand nombre possible de personnes dans toute décision touchant l'environnement et l'économie.

Les questions d'environnement, d'économie et d'équité semblent de plus en plus reliées, comme en témoignent les récentes découvertes scientifiques et la révolution de l'information. Souvent, certaines actions font boule de neige et provoquent des réactions dans des secteurs imprévus, ce qui peut entraîner des conséquences fâcheuses. De fait, plusieurs conflits actuels dans les domaines du droit et de l'administration se basent sur des décisions isolées, prises par des institutions aux responsabilités compartimentées. Au moment même où nous mettons toutes nos énergies à améliorer le mode de prise de décision, la citation suivante, tirée de l'atelier, prend tout son sens :

«Nos méthodes de négociation rappellent trop souvent la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, qui ne savait absolument pas où il allait; qui n'avait aucune idée de la route à suivre; et qui, une fois sur nos rives, ne savait toujours pas où il avait abouti. Et, n'oublions surtout pas que cette expédition était entièrement subventionnée par l'État!»

De plus en plus de gens manifestent de l'intérêt envers les politiques publiques. Il existe maintenant plusieurs techniques et initiatives nouvelles pour rallier les points de vue disparates et résoudre les conflits, dans un cadre de travail structuré et mutuellement acceptable. (Vous trouverez, ailleurs dans ce bulletin, des exemples de ces nouvelles formes de décisions consensuelles). En Alberta, le processus adopté pour mettre au point la Stratégie d'air pur illustre bien le principe de prise de décision consensuelle en voie d'élaboration au Canada.

Mike Kelly

C'EST FORMID... ARBRE!

Vers la fin de 1990, la Table ronde nationale décidait de donner suite aux initiatives de ses cinq comités. Elle invitait les principaux intervenants dans divers secteurs de l'économie canadienne à concevoir leur propre plan d'action pour un développement viable. Cette initiative touchait d'abord trois domaines, soit **les forêts, l'énergie et le tourisme.**

Depuis ce jour, les reponsables du secteur forestier ont travaillé ferme et réalisé d'excellents progrès. De fait, les représentants nationaux d'environ 25 associations et groupes d'intérêt importants se sont réunis à trois reprises afin d'élaborer des lignes directrices dans des secteurs d'une importance capitale pour la survie de nos forêts canadiennes. Il s'agit d'une première étape visant à harmoniser les points de vue relativement à l'exploitation future de nos forêts. Suivra la mise en oeuvre de plans d'intervention qui permettront à chaque groupe de contribuer, à sa façon, à enrichir cette vision.

Nombre de groupes et d'organismes sont présents autour de cette «table ronde sur les forêts», dont le *Sierra Club*, l'Association canadienne des pâtes et papiers, plusieurs églises et universités canadiennes, des syndicats et des gouvernements. Certains jugent très ambitieux les projets du groupe, faisant allusion aux vives altercations des dernières années. Pour eux, le simple fait d'en arriver à réunir tous les groupes autour d'une même table pour discuter d'enjeux communs constitue un exploit en soi. Selon le Président du groupe sur les forêts de la TRNEE, John Houghton, le processus mis au point par la Table ronde n'est certes pas sans failles puisqu'il faut parfois se contenter de mesurer le progrès accompli en fonction du **rapprochement** des points de vue. De fait, toute mesure qui permet de réduire le fossé entre des points de vue opposés constitue, en soi, un pas de plus vers la réussite.

Malgré tout, un vent d'accalmie semble parfois insuffler une énergie nouvelle aux membres du groupe. Le mois dernier, ceux-ci passaient une journée entière dans la forêt albertaine afin d'examiner divers sites d'exploitation et de constater, de visu, l'application de divers principes mis de l'avant lors des rencontres de la Table ronde. Au fond des bois, les participants y sont allés d'une discussion spontanée sur l'utilisation des herbicides, à divers sites. Si personne n'a réussi à résoudre le problème et que le débat est loin d'être clos, il n'en reste pas moins que le climat de confiance ainsi créé s'est avéré suffisant pour amorcer un dialogue et permettre à chacun de s'ouvrir à d'autres réalités.

L'oeuvre de la Table ronde s'ajoute à une autre initiative en cours. Celle-ci est menée par le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), qui tient actuellement une série de consultations publiques dans tout le pays. Cette démarche vise à actualiser la stratégie nationale sur les forêts canadiennes. D'autre part, la Table ronde sur les forêts entend appuyer cette initiative en adoptant des principes directeurs, et en encourageant les intéressés à faire valoir leurs plans d'action. En outre, la Table ronde sur les forêts participera, en mars 1992, au Congrès sur les forêts organisé par le CCMF, qui prévoit la participation de près de 750 délégués. Ceux-ci profiteront de l'occasion pour examiner les progrès réalisés jusqu'à maintenant en termes de stratégie et de plans d'action.

Les membres de la Table ronde veulent ainsi s'ouvrir à d'autres réalités, examiner l'effet du secteur des forêts sur d'autres domaines et évaluer l'incidence du milieu sur leur propre industrie. À titre d'exemple, soulignons l'établissement de liens avec une vingtaine de responsables du secteur du **tourisme**. La Table ronde a nommé Diane Griffin, du Nature Trust, de l'Île-du-Prince-Édouard, personne ressource auprès de ce groupe. Ce dernier s'affaire actuellement à élaborer un code d'éthique en matière de développement viable, de même qu'un code de pratiques et procédures touchant les principales activités du secteur telles que celles des industries de l'alimentation et des boissons. Finalement, le groupe propose un code de pratiques à suivre pour aider les touristes canadiens voyageant à l'étranger et pour orienter ceux qui s'aventurent à l'intérieur de nos frontières.

Le secteur de l'**énergie** semble très vaste, en comparaison. Il faut donc planifier en conséquence, si nous voulons attaquer de pied ferme les grands dossiers liés à l'offre et la demande en matière d'énergie. C'est le Président directeur général de Shell Canada, Jack MacLeod, qui sera responsable de ce dossier au sein de la Table ronde. *Steve Thompson*

UNE CHASSE EFFICACE : UN INVENTEUR D'EDMONTON PRÉSENTE SA TOILETTE AMÉLIORÉE

S'inspirant d'un système en vigueur en Arabie saoudite, un entrepreneur d'Edmonton a mis au point l'Econo-Flush, un appareil de conservation de l'eau à prix économique. Selon Roy Jomha, ce petit tube de plastique, qui se vend 30 $ et s'installe facilement à l'intérieur du réservoir de toilette peut réduire de 68 p. 100 la quantité d'eau requise pour tirer la chasse d'eau. L'Econo-Flush agit en bloquant prématurément le clapet, concentrant ainsi la pression d'eau. Ceci entraîne une réduction de 5 ou 6 gallons à 2 1/2 gallons de la quantité d'eau requise pour actionner la chasse d'une toilette ordinaire.

Selon M. Jomha, «le consommateur devrait récupérer le coût d'achat de son Econo-Flush après 3 ou 4 mois d'usage seulement. Il ajoute qu'en Alberta, 43 p. 100 de l'eau consommée s'enfuit par la cuvette. Ainsi donc, si en Amérique du Nord, 450 millions de propriétaires installaient un Econo-Flush chez eux, l'épargne réalisée en deux ans suffirait à combler le déficit entier du gouvernement américain!»

Le Financial Post, août 1991

UNE PERCÉE DE LUMIÈRE VERTE À TRAVERS LE SMOG

Il y a de bonnes nouvelles dans l'air pour les habitants du sud de la Californie qui subissent, jour après jour, les effets du smog. Selon IRT-NEWSBRIEF, le gouvernement de l'état indique qu'il sera bientôt en mesure de réduire de presque 2 millions de livres les émissions de dioxyde de soufre, de 6,5 millions de livres celles d'oxyde de nitrogène et plus de 2 milliards de livres les émissions de dioxyde de carbone (IRT: août 1991). Ce faisant, il épargnera des millions de dollars tout en mettant un peu de soleil dans les affaires de nombreux entrepreneurs et commerçants.

Trop beau pour être vrai?

C'est en améliorant les méthodes de conservation de l'énergie électrique dans les édifices publics que la Californie entend réduire le taux d'émissions néfastes à la source du smog et de l'effet de serre. De fait, la Californie vient de souscrire au programme Greenlights mis de l'avant par la U.S. Environmental Protection Agency (EPA). Ce programme exige des sociétés membres qu'elles signent un protocole d'entente, dans lequel elles s'engagent à évaluer l'efficacité de leur système d'éclairage et à procéder aux modifications ou transformations voulues pour réduire leur consommation en énergie et, du fait même leurs coûts.

C'est à Bob Kwartin que les Californiens doivent cette brillante idée. En plus de mettre au point le projet, M. Kwartin a aussi cherché à encourager de nouveaux partenariats entre divers secteurs privés actifs sur les marchés de l'offre et de la demande en énergie électrique. Les manufacturiers de produits d'éclairage, les vendeurs, les fournisseurs de services électriques ont été appelés à établir des liens avec d'importants usagers de systèmes d'éclairage.

Voici comment cela fonctionne

Une fois complétée l'évaluation du système d'éclairage en place, les responsables procèdent à une analyse des coûts et épargnes qui résulteraient de l'achat et de l'installation de nouveaux systèmes d'éclairage, y compris les frais d'entretien. Puis, la société partenaire procède ensuite aux ajustements voulus pour garantir, à bon coût, un éclairage de qualité égale ou supérieure au système précédent.

Les fournisseurs «alliés» inscrits au programme leur offrent la meilleure aubaine possible, et c'est ainsi que l'ensemble des partenaires parviennent à s'entendre. Certaines entreprises de service fourniront, dès le départ, tout le capital nécessaire aux modifications et négocieront, en échange, un remboursement qui sera fonction des épargnes réalisées sur chaque facture mensuelle d'électricité. Ainsi donc, vous avez besoin d'argent? Il suffit de passer un coup de fil!

Des gagnants à tout coup

Bref, l'entreprise se munit d'un système sophistiqué, profite d'un éclairage de meilleure qualité et réalise des économies substantielles. Pour leur part, les agences de services obtiennent un bon retour sur leur investissement, les manufacturiers et distributeurs accusent une augmentation de leur chiffre d'affaires. Les compagnies d'électricité sont en mesure de prévoir une réduction de la demande en consommation d'énergie électrique et de freiner la croissance de nouvelles usines génératrices dispendieuses. Le consommateur épargne de l'argent, puisqu'il peut se procurer un éclairage efficace à coût moindre (dû à l'augmentation du volume des ventes). D'autre part, ces mesures ont aussi un effet positif sur l'environnement, puisqu'elles contribuent à réduire les émissions polluantes provenant de diverses sources de production d'énergie électrique, qu'il s'agisse d'émanations à l'origine de smog ou de l'effet de serre, de déchets nucléaires, de l'utilisation ou la dégradation des terres et de l'eau et de divers autres effets résultant de la production et de la transmission de l'électricité. De plus, il est possible de quantifier les épargnes encourues et de bénéficier du crédit.

Pas surprenant donc que les politiciens de la Californie aient jugé le projet aussi avantageux pour leur état. *Mike Kelly*

«Les moyens de transport consomment le quart de toute l'énergie produite sur la planète. Au Canada, l'automobile demeure le grand coupable puisque ses émissions représentent près de 30 p. 100 de toute la pollution de l'air, nonobstant la source.»

UPDATE, vol. 1, numéro 5

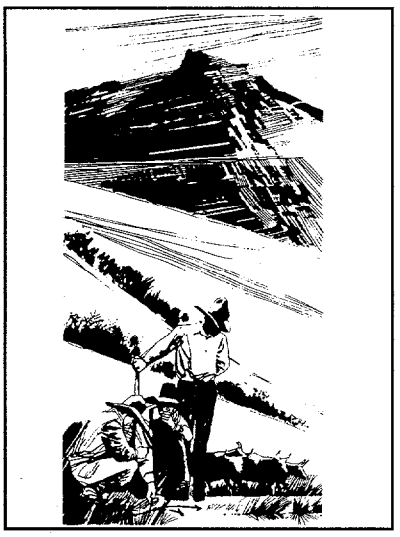

Arthur J. Hanson est nommé Président et directeur général de l'Institut international du développement durable (IIDD).

Citoyen canadien de longue expérience internationale, M. Hanson est pour l'instant professeur à l'École des études en ressources et en environnement de l'Université Dalhousie à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Ancien Directeur de l'École, de 1978 à 1987, il est aussi affilié à l'Institut Pearson de développement international, sur le même campus. Il enseigne l'écologie et la gestion des ressources.

M. Hanson est diplômé de l'Université de Colombie-Britannique (BCc. et MSc. en zoologie), et de l'Université du Michigan, où il détient un doctorat de l'École des ressources naturelles.

«Recycler le frigo»

Un projet pilote de recyclage instauré par la Ville de Winnipeg, le gouvernement manitobain et ses services d'hydro-électricité encourage les résidents à acheminer leurs vieux appareils domestiques vers un parc de ferraille. Il s'agit de diminuer la quantité de chlorofluorocarbones libérés par les vieux congélateurs et réfrigérateurs, qui détériorent la couche d'ozone.

Les particuliers demeurant dans les régions pilotes qui retournent leurs vieux appareils reçoivent un crédit de 45 $ sur leur relevé suivant d'électricité ou, s'il a fallu faire enlever l'appareil par les services municipaux, 30 $. On compilera les résultats du projet pilote avant de décider d'étendre à toute la province ce programme de recyclage et les crédits qui y sont associés. *Winnipeg Free Press, juillet 1991.*

LA PLUS GRANDE CHAÎNE HÔTELIÈRE DU CANADA SE MET AU VERT!

L'industrie hôtelière a récemment donné un coup de pouce aux efforts pour améliorer l'environnement. Les employés de la chaîne hôtelière Canadien Pacifique ont donné le feu vert à leur direction pour qu'elle élabore et mette en oeuvre un programme vert pour l'ensemble de la chaîne. Ce qu'il y a d'exceptionnel à cela, c'est que cela représente le premier pas dans ce sens dans l'industrie hôtelière.

Ce programme vert remonte à l'automne 1990, alors que Canadien Pacifique a commencé l'élaboration d'un programme environnemental afin d'en venir «aux plus strictes normes possibles de responsabilité environnementale», dans toute l'entreprise. Pour y arriver, chaque hôtel a mis sur pied son comité environnemental, afin de s'assurer que tous les hôtels et centres de villégiature participeraient à la mise en oeuvre du programme. Dans chaque hôtel, le comité a passé en revue les activités de l'établissement en vue de bien cerner quelles questions environnementales lui étaient propres.

Une fois les situations connues, on a vérifié auprès des employés des hôtels leur niveau d'intérêt et leur désir de soutenir la mise en oeuvre d'un programme vert. Ainsi, 92 p. 100 des employés ayant réagi à cette initiative ont exprimé le sentiment que «cela vaudrait la peine si Canadien Pacifique devenait plus responsable environnementalement»; 82,3 p. 100 se sont dits «d'accord pour passer plus de temps et faire plus d'efforts, sans rémunération particulière à cet effet, pour soutenir les améliorations environnementales au travail. Chargés de ce mandat sans équivoque, les comités ont analysé les réponses des employés pour établir le plan d'intervention environnementale de toute la chaîne.

Les employés ont indiqué, entre autres préoccupations environnementales, les succès parfois mitigés des programmes actuels de recyclage; ils ont recommandé l'utilisation de produits de nettoyage peu dommageables pour l'environnement et la mise en oeuvre de pratiques de conservation de l'énergie et de l'eau dans certains hôtels.

Cette étude auprès des employés demandait de suggérer des moyens de mise en oeuvre du nouveau programme vert. Le plan d'intervention environnementale de la chaîne a tenu compte d'un grand nombre des suggestions.

Le plan d'intervention, qui vise le respect des objectifs d'ici deux ans dans tous les hôtels et centres de villégiature de Canadien Pacifique, se compose de quatre secteurs principaux : **la gestion des déchets** (réduction de 50 p. 100 des déchets destinés aux sites d'enfouissement, des programmes de recyclage destinés à tous les établissements, des méthodes de mise au rebut des déchets dangereux, la non-utilisation des produits non recyclables et non réutilisables, et d'autres initiatives), **l'énergie** (l'éclairage, les pommeaux de douche, les améliorations apportées aux normes et pratiques en matière de température des établissements), **les achats** (des normes minimales «choix environnemental» et des produits écologiques, là où la chose est possible) **et l'eau** (une politique concernant la vidange des réservoirs de toilette).

Ce plan d'intervention représente, pour Canadien Pacifique, des objectifs mesurables. Nous espérons que l'esprit de chef de file de cette chaîne hôtelière exprimé dans le but de mettre en oeuvre un programme écologique dans ses hôtels servira d'exemple à tous les autres membres de cette industrie.

Patti Bacon

DE TOUTE FAÇON, QU'EST-CE QUE C'EST, L'AIR PUR?

Cette question peut bien ressembler à une provocation, bien qu'il ait été nécessaire de la poser pour élaborer la **Stratégie d'air pur de l'Alberta**. Deux ministres du gouvernement albertain, Rick Orman (Énergie) et Ralph Klein (Environnement), se sont chargés du lancement du programme de consultations en vue d'établir la Stratégie d'air pur de l'Alberta (CASA), le 15 mars 1990.

La CASA s'avère l'un des exemples les plus probants et les plus pratiques d'engagement public dans un débat politique important. La participation aux débats de politique environnementale ne date pas d'hier en Alberta, bien que les résultats n'aient pas toujours été dans le sens d'un consensus. La CASA représente une approche légèrement différente, en ce qu'elle constitue dès le début du débat une participation plus en profondeur et la possibilité de cerner plus graduellement les intérêts; elle permet en outre l'atteinte de consensus autour de questions définies, pour répondre à des situations particulières. Les enseignements qu'il sera possible d'en tirer pourront servir dans d'autres secteurs importants de politique.

La forme

Un comité consultatif composé de nombreux intéressés s'est formé, à la suite d'une étude préliminaire entreprise de concert avec 30 organismes. Son mandat est de conseiller le gouvernement sur la portée et sur les méthodes envisagées, de voir à la cohérence des objectifs, au respect des échéances, à l'efficacité des communications avec les intéressés, à la précision, à l'objectivité des documents d'information et enfin, de voir à ce qu'ils soient complets. Le Comité, qui s'est régulièrement réuni tout au long du processus de consultation, travaille maintenant à l'élaboration d'un rapport final.

La Statégie d'air pur de l'Alberta a déjà complété trois des quatre étapes prévues. Dans la première, un **atelier des questions et des options** a permis de faire ressortir les diverses situations auxquelles la province fait face, ainsi que les besoins d'information nécessaires à la poursuite de la CASA à bonne fin. Cet atelier a débouché sur la production de huit rapports de projets antécédents, y compris un rapport sur une définition de l'air pur.

La deuxième étape a permis la rédaction d'une bonne douzaine de feuillets techniques expliquant ce que sont les émissions aériennes, leurs causes et leurs effets, les quantités en question et les mécanismes de contrôle. De plus, des séances publiques ont eu lieu, sous l'égide du modérateur et ancien Président de la Commission de conservation des ressources énergétiques (ECRB) Vern Millard; celles-ci ont permis la collecte de mémoires écrits.

La troisième étape s'est soldée par un **atelier pour résumer la situation**, du 5 au 7 septembre 1991, auquel plus de 100 personnes ont participé. Cet atelier a pris comme point de départ un document cadre, soit une première ébauche de stratégie. Les Ministres Orman et Klein ont présidé à l'ouverture de l'atelier et ont tous deux suivi les longues séances de rapport des groupuscules de discussion le troisième jour. Le document cadre comprenait un historique utile sur les questions de la qualité de l'air, une description des solutions de rechanges, la présentation d'un système détaillé de gestion de la qualité de l'air en Alberta ainsi qu'un ensemble complet d'objectifs possibles et d'interventions face aux problèmes indiqués.

La quatrième étape comprend maintenant la préparation d'un **rapport final** à partir des résultats, conclusions et recommandations des trois premiers rapports. Le Comité consultatif déposera ce dernier rapport au Cabinet, pour étude.

Le fond

Le Comité consultatif est en cours de préparation du rapport final de la CASA. L'atelier a massivement soutenu la structure du document cadre. Celui-ci commence par la présentation d'une perspective générale de la qualité de l'air en Alberta, pour ensuite déboucher sur un énoncé de mission pour la Stratégie. On y décrit les mobiles cadres et les valeurs adoptées et appuyées par un ensemble de principes fondamentaux de planification et d'intervention. On y décrit aussi un système souple de gestion, laissant une place continuelle aux intéressés et définissant les grandes étapes nécessaires à la mise en oeuvre de la Stratégie. Après avoir bien cerné ces aspects fondamentaux, on y présente les objectifs et les interventions nécessaires pour les atteindre. L'élaboration de ces objectifs découle des problèmes particuliers que les diverses séances publiques, soumissions et réunions des groupes de discussion ont permis de découvrir.

L'atelier a permis d'étudier minutieusement et de discuter à fond de chaque élément du document cadre, afin d'en établir la cohérence et la pertinence et de permettre un grand nombre de suggestions pour l'améliorer. Ce document est maintenant la responsabilité du Comité consultatif. Son adoption dans sa forme finale peut ne pas s'avérer facile : il reste encore à cerner les priorités et à rassembler d'autres renseignements. Cependant, l'engagement sans ambages des Ministres de l'Énergie et de l'Environnement au processus, associé à l'enthousiasme certain et au savoir-faire des Albertains présents à l'atelier final, devraient permettre de rédiger rapidement ce dernier rapport prévu pour la fin octobre.

La Stratégie d'air pur de l'Alberta représente un important point de repère dans la démarche visant une plus grande participation dans le choix des règles qui nous gouvernent. Les Albertains semblent préférer demeurer maîtres de leurs destinées . L'acronyme de la Stratégie, CASA, veut dire «maison» en espagnol. Ce n'est peut-être pas une simple coïncidence. Le processus nécessaire à l'atteinte de consensus pour régler des questions épineuses est long et ardu, jalonné d'incertitudes, et personne n'en a la direction absolue. Il peut aussi s'avérer le seul outil réaliste de règlement de problèmes complexes et aux nombreuses perspectives, dans un contexte d'intérêts divergents et de sources de connaissance éparpillées. Les tables rondes sont conçues pour mettre des consensus à l'oeuvre; leur succès à élargir les processus décisionnels peut devenir leur plus solide caractéristique. *Mike Kelly*

LA BAIE DE FUNDY :

Une cause permettant de mettre en valeur les projets d'intervention communautaire

Le projet Baie de Fundy, mis sur pied par le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick et le *Huntsman Marine Science Centre*, cherche à répondre aux préoccupations croissantes de déperdition lente mais certaine de la santé écologique de la baie de Fundy. À moins d'y remédier, la pollution, le développement à tout crin et la destruction des habitats marins et côtiers pourraient se refléter par la perte de communautés historiquement autonomes et d'un écosystème marin important, unique au monde.

Le Projet de la Baie de fundy repose sur la prémisse que les communautés dont l'histoire, la culture et les modes de vie sont étroitement liés à la proximité de la baie sont les mieux situées pour faire face à ces problèmes. Le Projet s'intéressera principalement à la côte néobrunswickoise de la baie.

LES OBJECTIFS

Encourager dans les communautés riveraines de la baie de Fundy un sens de la bonne intendance de l'endroit.

Promouvoir le soutien des localités à une gestion côtière et marine efficace, afin de garantir la santé et la productivité à long terme de la baie de Fundy, et ainsi, de ses collectivités.

Favoriser les initiatives communautaires visant à protéger et améliorer l'environnement côtier et marin, à renforcer les liens culturels touchant la baie et à soutenir les modes de vie associés à la baie.

LES PRIORITÉS D'INTERVENTION

Collaborer aux activités existantes ou prévues des groupes communautaires de la baie de Fundy en rapport avec les objectifs du Projet.

Élaborer des programmes de participation aussi bien pour les adultes que pour les jeunes, afin de mieux les sensibiliser aux charmes incomparables de la baie, aux menaces à sa santé et aux stratégies pour aplanir ces dernières.

Faciliter la participation des citoyens à l'élaboration des politiques gouvernementales et des programmes touchant la baie de Fundy et l'environnement marin en général. Cet objectif concerne aussi le *Gulf of Maine Council on the Marine Environment,* les aspects marins du Plan vert fédéral et la Stratégie provinciale de développement viable.

Faire la preuve de liens communautaires internationaux en reliant le Projet de la baie de Fundy aux projets communautaires environnementaux du Nicaragua et de Costa Rica, et en se faisant le porte-parole des questions côtières auprès des organismes se préparant à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

UNE PREMIÈRE PHASE D'ACTIVITÉS

Le Projet de la baie de Fundy doit se dérouler sur trois ans, avec toute une gamme d'activités. La première phase vise à mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de la région de Fundy, à déterminer l'ensemble des problèmes auxquels font face les collectivités de la baie et faciliter les discussions entre citoyens portant sur les priorités d'intervention, entre autres :

Visages de Fundy, la publication d'une collection d'impressions personnelles sur la nature changeante de la baie et de ses communautés côtières, tirées au sein même de ces populations.

Convergences côtières : une conférence des citoyens portant sur la baie de Fundy et le golfe du Maine, visant à rassembler des citoyens des Maritimes et de la Nouvelle-Angleterre, pour élaborer un plan de protection de leur région marine commune.

Voix de la baie, un rapport de neuf réunions communautaires visant à cerner les questions de l'heure et à faire des recommandations préliminaires d'intervention.

Projet d'atlas côtier, une activité pour les jeunes, pour graphiquement documenter les éléments naturels du littoral communautaire, les menaces que sont les sources d'érosion et de pollution, la construction et les divers usages. Tous ces atlas communautaires seront rassemblés pour produire une vue d'ensemble de la baie, ce qui sensibilisera plus la population sur les questions côtières et encouragera les interventions de protection de la part des jeunes.

Collaboration avec les efforts de *Shore Watch*, un groupe communautaire de Chance Harbour au Nouveau-Brunswick dans le cadre d'un projet d'entretien côtier en 1991.

LE FINANCEMENT

Le Fonds *Donner Canadian Foundation* assure pour trois ans le financement de base du projet Baie de Fundy. Les responsables chercheront à obtenir des fonds additionnels pour des activités particulières comme **Visages de Fundy, Convergences côtières et Projet d'atlas côtier** auprès de commanditaires publics et privés.

Le Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick et le *Huntsman Marine Science Centre* sont des organismes enregistrés de bienfaisance.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Janice Harvey, coordonnatrice du projet Baie de Fundy
180, rue St.John, FREDERICTON (N.-B.) E3B 4A9
Téléphone (506) 458-8801 *Télécopieur (506) 452-8565*
Identité WEB : jharvey

Tour de table des tables rondes

Depuis l'établissement de la TRNEE, les dix provinces et les deux territoires du Canada ont mis sur pied des tables rondes. Chaque table ronde, dont l'objectif commun est de promouvoir le développement viable, représente à sa façon la diversité des régions canadiennes. Les problèmes auxquels ces tables rondes s'attaquent reflètent l'exceptionnel tissu géographique, culturel, social et économique de chaque province ou territoire.

Colombie-Britannique

La Table ronde doit déposer, d'ici la fin de 1991, un rapport de ses activités. Celui-ci traitera d'une stratégie de développement viable, à partir d'une série de débats publics. La Table ronde organise en octobre un atelier sur le développement viable et l'éducation. Cet atelier doit réunir, à Vancouver, des experts de domaines apparentés venant de toute la province. On tiendra un forum pour les jeunes en novembre à Vancouver, destiné aux étudiants du secondaire de diverses parties de la province.

Alberta

La TRAEE élaborera son premier rapport à la suite de la réunion qu'elle a tenue en septembre; ce rapport est attendu en novembre 1991. La réunion de septembre a permis la formation de sept ateliers qui s'intéresseront à l'éducation, aux particuliers et aux familles, aux affaires et à l'industrie, ainsi qu'aux options futures. La prochaine réunion de la TRAEE est prévue pour décembre 1991.

Saskatchewan

La Table ronde prévoit la tenue de huit consultations publiques pour discuter de son ébauche de stratégie de conservation, présentée au public le 3 septembre 1991. On complétera, début 1992, une version finale de la Stratégie de conservation. Un comité des jeunes a vu le jour en août dernier, pour encourager l'engagement des jeunes. Plus tôt cet été, la TRS a présenté ses premiers Prix environnementaux. Plusieurs groupes consultatifs ont présenté des rapports en mars dernier.

Manitoba

La Table ronde a formulé un ensemble de principes et de lignes de conduite pour les futurs projets de développement viable. Le conseil des ministres a mis sur pied un comité pour harmoniser les préoccupations d'environnement et d'économie au sein du gouvernement. Le Fonds d'initiatives environnementales, dans sa deuxième année d'existence, offre de l'aide financière aux futurs projets de développement viable.

Ontario

Le Groupe de travail sectoriel présentera à la mi-novembre ses conclusions et recommandations à la Table ronde. Ce rapport sera public. On a publié une brochure sur la mise sur pied de tables rondes locales, dans le cadre d'un colloque intitulé «Décider de notre propre avenir : les collectivités et le développement viable», qui doit se tenir les 25 et 26 octobre 1991. On rendra publics bon nombre de documents de recherche et de politiques à la fin de 1991 et au début de 1992.

Québec

La Table ronde s'est réunie deux fois cette année, les 30 janvier et 17 juin. On a mis sur pied trois comités pour étudier les ressources naturelles, la planification régionale et les communautés urbaines. La prochaine réunion se tiendra le 11 octobre 1991; on y évaluera les répercussions des plans d'intervention en cours de développement.

Nouveau-Brunswick

La TRNB s'est surtout intéressée à la formation d'une Stratégie de développement viable, à partir d'une ébauche déjà établie. Le document qui accompagne ce projet doit s'assortir d'un plan d'intervention, le tout devant être déposé devant le Premier ministre au début de 1992. La Stratégie a parmi ses objectifs la participation des collectivités locales au processus décisionnel.

Île du Prince-Édouard

Des nominations ont récemment été faites, en juin 1991, à la Table ronde sur l'environnement et l'économie. La Table ronde de l'Île du Prince-Édouard a institué un sous-comité sur l'éducation dont le mandat est d'étudier la mise en vigueur des recommandations en matière d'éducation environnementale qu'a faites un rapport commandé à une firme d'experts conseils indépendants. Le sous-comité de l'éducation a déposé son rapport auprès du Premier ministre; ce rapport est présentement à l'étude, au ministère de l'Éducation.

Nouvelle-Écosse

La TRNE a mis l'accent, dans ses récents travaux, sur la préparation d'une stratégie de développement viable. Après la rédaction de deux ébauches, la Table ronde a déposé un document le 19 septembre 1991. Du 7 au 30 octobre, des ateliers publics se tenant d'un bout à l'autre de la province discuteront des questions afférentes au rapport. On doit présenter un document final au gouvernement au début décembre 1991.

Terre-Neuve et Labrador

La Table ronde a tenu sa première réunion en avril 1991. On a adopté, à la deuxième réunion en juillet 1991, une «approche pratique» ainsi que l'élaboration d'un premier jeu de questions, actuellement en cours. On a mis sur pied un comité de vulgarisation pour favoriser la sensibilisation et la compréhension. Le ministère de l'Environnement et des Terres, qui sert de secrétariat à la Table ronde, a embauché en juillet dernier un directeur des politiques et de la planification. La prochaine réunion est prévue pour octobre 1991.

Yukon

Le Conseil du Yukon tiendra deux réunions en octobre et en novembre; la première traitera de la jeunesse, et l'autre, de la consommation d'énergie. Le Conseil prépare actuellement la structure de consultations communautaires afin de mieux harmoniser leurs revendications aux visées du Conseil, et de mettre l'accent sur les interrelations économiques autochtones.

Territoires du Nord-Ouest

La prochaine réunion de la Table ronde aura lieu simultanément avec la prochaine réunion conjointe des tables rondes. Les membres de la TRTNO étudieront ici un projet de plan d'intervention en vue du développement viable, préparé par le gouvernement territorial. Ils recevront aussi des mémoires sur les aspects de la Stratégie de l'environnement arctique touchant les Territoires du Nord-Ouest. Les conclusions de ces mémoires seront versées au plan de travail de la Table ronde des T.N.-O.

LES 12 ÉTAPES POUR ARRIVER À UNE CONSCIENCE MONDIALE

Ce programme vous dépeindra les rigueurs de la vie au tiers monde.

Même s'il existe encore d'admirables cultures à préserver au tiers monde, les présentes situations économiques, politiques et sociales empêchent des millions de personnes d'en profiter réellement, les obligeant plutôt seulement à survivre.

Les Nord-américains (entourés par tant de décennies de production industrielle) ont généralement de la difficulté à saisir la réalité quotidienne des milliards de personnes totalement dénudées que sont les plus pauvres parmi les pauvres. Le programme qui suit, en 12 points, vous donnera une petite idée de la vie dans l'hémisphère sud.

- Premièrement, sortez tout l'ameublement de la maison. Conservez quelques vieilles couvertures, une table de cuisine et peut-être une chaise de bois. Un lit? -Non, vous n'en avez jamais eu!
- Deuxièmement, jetez tous vos vêtements. Chaque membre de la famille peut conserver son plus vieil habit, sa plus vieille robe ou sa plus vieille chemise. Seul, le chef de famille possède une paire de chaussures.
- Troisièmement, tous les appareils ménagers ont disparu. Conservez une boîte d'allumettes, un petit sac de farine, un peu de sucre et de sel, une poignée d'oignons et un plat de fèves sèches. Récupérez ces quelques tomates moisies de votre poubelle : c'est le repas de ce soir.
- Quatrièmement, défoncez la salle de bains, coupez l'eau, sortez l'électricité de la maison et tout ce qui fonctionne à l'électricité.
- Cinquièmement, faites disparaître la maison et déménagez la famille dans le cagibi à outils.
- Sixièmement, le voisinage disparaît, remplacé par des cabanes, pour les plus riches de vos voisins.
- Septièmement, vous ne recevez plus de journaux ni de revues à la maison. Jetez tous les livres. Ils ne vous manqueront pas, vous êtes maintenant analphabète. Pour tout le bidonville, il n'y a qu'un seul poste de radio.
- Huitièmement, on fait sauter les services postaux, d'incendie et gouvernementaux. L'école, qui se compose de seulement deux classes, se trouve à cinq kilomètres, mais seuls deux de vos enfants s'y rendent, à pied.
- Neuvièmement, il n'y a ni hôpital, ni médecin. La clinique la plus rapprochée est à 16 kilomètres; une sage-femme en est responsable. Vous vous y rendez par autobus ou à vélo, si vous êtes assez chanceux pour en posséder un.
- Dixièmement, jetez vos livrets de caisse ou de banque, vos actions, vos plans de retraite et vos polices d'assurance. Vous valez actuellement un gros 5 $.
- Onzièmement, mettez-vous à cultiver votre hectare de terre. Il vous faut y travailler ardument, pour obtenir 300 $ de cultures commerciales, parce que votre propriétaire vous en demande le tiers, et votre créancier, 10 %.
- Douzièmement, vous trouvez des façons pour que vos enfants vous rapportent un peu de monnaie, pour vous permettre de manger la plupart du temps. Mais ce ne sera pas assez pour conserver la famille en santé. Rayez 25 à 30 ans de votre espérance de vie.

In Context

LISTE DES PUBLICATIONS DE LA TRN

1. Le Guide national de réduction des déchets : Une introduction à la réduction à la source et au recyclage à l'intention des décideurs dans les municipalités
2. La Revue des stimulants : Une introduction aux stimulants et aux outils économiques du développement viable
3. Brochure : La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
4. Objectifs de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
5. Préservons notre planète - la TRN/Warner Troyer/Hôtels CP
6. Le développement viable et la municipalité
7. Symposium sur la prise de décision et le développement viable
8. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie : Rapport aux Canadiens
9. Guide des gestionnaires : Le développement viable

On peut obtenir gratuitement les publications ci-dessus en s'adressant à Liza Campbell au (613) 943-2055 ou à Patricia Larkin au (613) 943-0394.

MEMBRES DE LA TRNEE

George Connell, Ph.D.
Président
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

R.C. (Reg) Basken
Président
Energy and Chemical Workers Union

Jean Charest
Ministre de l'Environnement
Gouvernement du Canada

J.Glen Cummings
Ministre de l'Environnement
Gouvernement du Manitoba

Pat Delbridge
Président
Pat Delbridge and Associates Inc.

Jake Epp
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Gouvernement du Canada

Josefina Gonzalez
Chercheuse
Société Forintek Canada

Diane Griffin
Directrice générale
Island Nature Trust

Susan Holtz
Chercheuse principale
Ecology Action Centre

John E. Houghton
Président et directeur général
Quebec and Ontario Paper Company Ltd.

David L. Johnston
Principal et vice-chancelier
Université McGill

Pierre-Marc Johnson
Directeur de recherche
Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill

Geraldine A. Kenney-Wallace
Présidente et vice-chancelière
Université McMaster

Margaret G. Kerr
Vice-présidente
Environnement, santé et sécurité
Northern Telecom Limitée

Lester Lafond
Président
Lafond Enterprises Ltd.

John Leefe
Président, Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)

Jim MacNeill
Principal fellow du Programme de développement viable
Institut de recherche politique

Donald Mazankowski
Ministre des Finances
Gouvernement du Canada

David Morton
Président et directeur général
Alcan Aluminium

Leone Pippard
Présidente et directrice générale
Canadian Ecology Advocates

Barry D. Stuart
Juge de la Cour territoriale

Michael Wilson
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
Gouvernement du Canada

SECRÉTARIAT DE LA TRNEE

Directeur général :
Ron Doering
Directrice de l'exploitation :
Ann Dale
Secrétaire principale :
Hélène Massie
Conseillers en communications :
Dan Donovan
David Baslaw
Chef, services généraux :
Sam McLean
Directrice du bureau :
Cathy Heroux
Principal associé :
Steve Thompson
Conseillers politiques :
Philippe Clément
Anne Fouillard
Mike Kelly
Nonita Yap
Peter McGrath
Secrétaire :
Patti Bacon
Agent de finance :
Pierrette Guitard
Secrétaires des comités :
Patricia Larkin
Liza Campbell

La Revue de la Table ronde nationale est une publication trimestrielle gratuite de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Nous vous invitons à soumettre des articles sur le développement viable et sur les activités qui s'y rattachent, surtout au Canada. Si vous désirez faire partie de notre liste d'envoi ou simplement obtenir plus de renseignements, veuillez vous adresser au Secrétariat de la Table ronde. Notre adresse :

1, rue Nicholas, bureau 520, OTTAWA (Ontario) K1N 7B7. Téléphone : (613) 943-0395 et télécopieur : (613) 992-7385.

Éditeur : Dan Donovan Conception et infographie : Patti Bacon

Nous encourageons l'usage de citations et de références.

ISSN 1188-0945

Courrier de deuxième classe

Entente N° 159 sur les publications canadiennes postées à des fins de vente par courrier

Cette publication est imprimée sur du papier recyclé.